

dans le mécanisme gouvernemental en ce sens que d'autres hommes n'auraient pas eu le temps de se former, de se trouver prêts aux luttes du cabinet et de la tribune, de posséder en quelques instants cette expérience qu'on n'acquiert qu'après de longues années de lutttes et de succès. Malgré ces considérations, le souverain, sans consulter ses ministres, dit-on, choisit de sa propre autorité un orateur qui, pour nous servir d'une expression usuelle, donnait les plus brillantes espérances. — M. Pinard fut désigné pour le ministère de l'intérieur.

Sûr-il s'élevait à la hauteur de la grande mission qui lui était confiée? — Possédait-il la valeur et le talent oratoire de M. Emile Ollivier?

Nous ne saurions nous faire juge de ces questions. — Tous deux sont aujourd'hui vaincus par leur redoutable adversaire qui semble rester plus puissant que jamais. En effet, à défaut des bruits qui circulent dans les couloirs, à l'époque de la réunion de nos assemblées législatives, l'opinion publique prétendait que l'affaire Baudin ne serait pas la seule cause de la chute de M. Pinard.

M. Pinard s'est aperçu trop tard qu'il côtoyait les bords du précipice, mais, il faut le dire à son honneur, il s'en est enfin aperçu.

Qui ne se rappelle le regrettable affaire des comptes-rendus, l'émotion profonde produite dans le journalisme tout entier? Pendant qu'on discutait au Corps législatif la loi sur la presse, qui devait contenir en elle les principes d'une liberté sollicitée depuis si longtemps, le ministre même qui avait élaboré cette loi appelait la sévérité des tribunaux contre ceux qui appréciaient, même en termes bienveillants, ces importantes discussions.

Puis, vint l'affaire Baudin, trop présente à la mémoire pour que nous la rappelions ici. Enfin se produisit un troisième incident: la lettre de M. Berryer.

Si nos lecteurs veulent rapprocher l'incident des comptes-rendus, l'incident Baudin et relire la lettre de M. Berryer, ils pourront juger que les deux premiers ont une importance moins grande, relativement, que la publicité donnée à cette lettre.

A-t-on hésité devant une nouvelle mesure répressive? — C'est ici que la lumière nous fait défaut et que la prudence nous ordonne de nous arrêter.

Mais nous pouvons tirer de tout ceci un grand enseignement: c'est que l'Empereur ne cesse de faire des tentatives, plus ou moins fructueuses, pour arriver à la division d'une influence ou d'un pouvoir dont nous avons indiqué plus haut les dangers. Nous devons lui savoir gré de cette sage idée. — Le résultat, après plusieurs essais, est encore aujourd'hui négatif. — M. Ollivier est tombé à droite. Nous saurons si M. Pinard, qui a refusé la place de Sénateur, n'est pas tombé à gauche. Peut-être sommes-nous appelés à voir ces deux jeunes talents opposés, combattre désormais leur puissant adversaire.

Nous n'appartenons pas, quoiqu'on en ait dit, à l'opposition systématique; nous n'avons pas besoin d'affirmer nos aspirations libérales. Nous applaudissons donc à la pensée qu'on attribue au ministère nouvellement composé, de restreindre de moins en moins les prérogatives des assemblées ainsi que la latitude accordée à la presse par la dernière législation. — S'il en était ainsi, nous pourrions rappeler encore que chez le Français, le mal passé semble n'avoir jamais existé. Le passage de M. Pinard au ministère de l'intérieur aura eu son utilité si des dispositions économiques, que nous attendons avec impatience, viennent rendre à notre pays le calme, la confiance et la prospérité.

J. REBOUX.

## CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons d'assister, une fois de plus, à un spectacle qui se représente assez souvent à Roubaix : les idées nouvelles s'y heurtent à mille contradictions, leur application soulève des obstacles qui semblent insurmontables; mais la frayeur instinctive de l'innovation une fois calmée, vous ne trouveriez nulle part ailleurs une plus rapide et plus forte expansion vers le progrès.

Ces considérations expliquent comment, malgré la lettre publiée dans votre numéro du 27 décembre et une opposition que rien ne pouvait nous laisser pressentir, la liste d'adhésion à la Chambre syndicale s'est couverte de signatures, et pourquoi près de cent industriels et négociants, représentant un chiffre d'affaires de près de cent cinquante millions, ont déjà accepté les statuts de l'Association. Dès à présent, nous sommes donc constitués. J'ignore si avant de s'engager dans les rangs de la Chambre syndicale chaque adhérent a cru devoir rendre des renseignements auprès de l'Administration municipale; mais, de bonne foi, la chose n'était-elle pas superflue? Que nous eût-on appris de plus, dans les salons de la Mairie que dans la lettre de votre correspondant? Par quel argument nouveau nous eût-on rattaché au statu quo?

Les adversaires de la formation immédiate de la Chambre syndicale prétendent que c'est dans l'intérêt de l'avenir du Tribunal de commerce qu'ils nous sont opposés en ce moment; mais pour soutenir une pareille thèse ils n'ont pas dû prendre connaissance de nos statuts. En quoi ces

deux utiles créations se confondent-elles? et ne sont-elles pas, au contraire, un corollaire parfait l'une de l'autre? Il est vrai que toutes les deux nous donnent des juges naturels; mais quelles différences dans le mode de procéder, et d'ailleurs la Chambre syndicale ne saurait être saisie que des affaires concernant l'industrie des fils et tissus. Ils nous rappellent que les adversaires du Tribunal de commerce seront fondés à dire: — Pourquoi Roubaix aurait-il une Chambre de commerce? une Chambre syndicale lui suffit. — Nous répondrons en prouvant qu'une Chambre syndicale est un progrès mais que ce progrès ne saurait tenir lieu de Tribunal de commerce. Nous rappellerons les raisons qui furent alléguées en faveur de l'érection de notre Tribunal: « le nombre toujours croissant des affaires portées par la circonscription de Roubaix devant le Tribunal de Lille, la distance qui sépare les deux villes, et parant, les pertes de temps occasionnées par les déplacements des intéressés, enfin l'incompétence du Tribunal de Lille. » Ces raisons qui ont pu faire espérer le succès de notre demande, subsisteront dans toute leur intégrité, malgré la Chambre syndicale, car s'il nous est donné aujourd'hui de trouver dans cette Chambre des juges-amiables et des arbitres-rapporteurs, nous devons faire observer en même temps que cette faculté sera laissée au bon vouloir de tous et ne pourra être imposée à personne.

J'ajouterai que loin de nuire à l'établissement d'un Tribunal de commerce, notre Chambre syndicale y aidera considérablement. Elle prouvera d'abord au gouvernement combien nous avons eu hâte de sortir de la situation qui nous était faite et fera disparaître, en outre, cette crainte que chacun de nous a dû entendre formuler bien souvent: — Que nous ne saurions pas trouver de juges à Roubaix. — C'est que, il faut bien le dire, on n'improvise pas plus facilement un bon juge consulaire qu'un bon juge de tribunal civil, et nos vingt syndics seront pour l'avenir une riche pépinière de juges tout formés.

Il me reste à dire un mot de l'un des côtés les plus intéressants de la question. Par nos statuts, nous remédions d'une façon absolue aux dispositions arbitraires et illicites de la loi sur les élections consulaires, nous les patentes intéressés dans toutes les branches du commerce et de l'industrie des tissus sont appelés à nommer la Chambre syndicale. Nous arrivons par ce moyen à la mise en pratique des modifications réclamées de tous les côtés contre le mode actuel de formation des Tribunaux de commerce.

Est-il nécessaire d'ajouter que ni les promoteurs de l'idée d'une Chambre syndicale, ni ceux qui y ont adhéré, n'ont songé un instant à entraver la formation d'un Tribunal de commerce, et qu'ils sont disposés à appuyer de toutes leurs forces les démarches qui seront faites pour arriver à ce résultat. Mais, si dans un but que nous n'avons pas à rechercher, l'Administration municipale se met en travers de notre route, à quoi pourra aboutir sa malencontreuse opposition? Evidemment elle ne pourra détruire ce qui existe, elle mécontentera une grande partie des négociants, des fabricants et des industriels, ses administrés, elle échouera devant notre persévérance, et enfin elle aura compromis singulièrement son influence dans l'une lutte stérile.

Nous aimons mieux penser que la discussion saura faire disparaître tous ces malentendus, et que les petites questions d'amour-propre et de personnes soulevées à propos de la grave affaire qui nous occupe ne sauront engager qui que ce soit à entraver les progrès d'une œuvre appelée à rendre à Roubaix de si fréquents et de si éminents services.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. STOEN-PIN.

L'exposition s'organise rapidement et nous sommes heureux de pouvoir dire à nos lecteurs que de tous les grands artistes, français, flamands et hollandais invités, pas un n'a refusé d'exposer au salon de Roubaix. Nous devons cette faveur à l'obligeante intervention de M. le comte Mimerel, sénateur, et à celle de M. C. Descat, maire de Roubaix; nous la devons aussi à la réputation si légitime que notre ville a su acquérir.

Avons-nous besoin de dire quel excellent accueil les artistes recevront à Roubaix et combien leurs œuvres seront appréciées par notre population et par les nombreux étrangers que notre exposition attirera parmi nous? Il y a lieu d'espérer que la ville profitera de cette circonstance pour organiser quelques fêtes musicales ou autre, comme cela se fait ordinairement.

Parmi les artistes qui exposeront à Roubaix, nous ne pouvons passer sous silence le nom de M. Claudius Jacquant, déjà si connu dans notre ville par des œuvres diverses, notamment par son tableau de saint Bonaventure que tout le monde a pu admirer à l'église Notre-Dame. M. Jacquant, qui a pu contribuer personnellement au succès de notre exposition, enverra cinq ou six de ses meilleurs tableaux.

Cette exposition nous procurera aussi l'occasion de voir les œuvres de quelques jeunes artistes de notre pays, particulièrement celles de M. A. Bodin, de Tourcoing, aujourd'hui professeur de peinture dans l'une des principales écoles de Paris.

M. A. Bodin destine à l'exposition de Roubaix quelques tableaux qui feront connaître son grand talent.

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Maire et MM. les Adjointes recevront dans le salon municipal, jeudi 31 courant, de cinq à six heures du soir.

La Société impériale des sciences et des arts de Lille a procédé, dimanche, en séance publique, à la distribution des récompenses pour l'année 1868.

La séance était présidée par M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai.

M. Guiraudet, président de la Société, a prononcé le discours d'ouverture; puis la parole a été donnée à M. Massot, secrétaire-général, chargé du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1868; enfin, M. Menche de Loiseau, rapporteur, a rendu compte des résultats des concours et des propositions de récompenses.

Nous citerons celles de ces récompenses qui ont été décernées à des personnes habitant notre circonscription :

Des certificats de capacité à MM. : Charles-Louis Danturque, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Dubrûle, à Tourcoing.

J.-B. Decottignies, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Deherrignon-Classe, à Tourcoing.

Charles Deglory, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Jules Lamy, à Tourcoing.

Jean-Louis Fresnoy, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Thiberghien frères, à Tourcoing.

Michel Monchecourt, né à Aubigny-aux-Bac (Nord), chauffeur chez MM. Renard et Cie, à Anstaing.

Pierre Planckaert, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Charles Jonglez, à Tourcoing.

Jean-Baptiste Salins, né à Tourcoing (Nord), chauffeur chez M. Rasso, à Tourcoing.

Médaille d'honneur aux agents de l'industrie manufacturière.

Charles Lesaffre, rubanier, depuis 60 ans chez MM. Lauwick frères, à Comines.

Napoléon Debuchy, employé depuis 46 ans dans la fabrique de tissus de MM. Debuchy frères, à Tourcoing, habile ouvrier, médaillé aux expositions universelles de 1855 et 1867, comme coopérateur intelligent de MM. Debuchy.

Auguste Flaveau, contre-maître, depuis 45 ans dans la filature de coton de MM. Debuchy frères, à Tourcoing, recommandé par ces derniers avec la même sollicitude que le sieur Napoléon Debuchy. — Il a été également médaillé aux expositions de 1855 et 1867.

Médaille d'honneur aux hommes et aux femmes de confiance.

Catherine Bouridan, domestique depuis 47 ans chez MM. Wattel Roussel et frère, fabricants de tissus à Roubaix.

Eugénie Duriez, domestique depuis 44 ans chez Mlle Lezair, propriétaire à Cysoing.

Joséphine Renard, depuis 33 ans chez M. Mazure-Prouvost, boucher à Roubaix, mérite également, dit M. Houzé de l'Aulnoit, une distinction particulière.

Pendant que Mme Mazure, retenue par les nécessités de son commerce, s'appliquait aux écritures, Joséphine Renard acceptait avec bienveillance les charges et la responsabilité de la mère de famille. Les six enfants de M. Mazure furent ainsi successivement élevés par elle. Ce n'est pas tout, afin de mener à terme la mission qu'elle s'était imposée, elle négligea un établissement avantageux, en repoussant des propositions de mariage qui lui étaient faites par un honnête homme, parfaitement établi.

Active, propre et exacte dans l'intérieur de la famille, elle veille encore autour d'elle sur ses proches. Un frère et une sœur presque infirmes lui doivent des secours généreux qui adoucissent leur triste situation.

Enfin cette courte notice serait incomplète si je ne vous disais encore que Joséphine Renard pendant une épidémie de fièvre typhoïde qui s'est abattue sur la famille Mazure, exposant sa propre vie, se multipliait et faisait face à tous les besoins comme une véritable sœur de charité.

Sylvie Mazebrouck, dont les mérites ne se comptent pas tant par le nombre des années qu'elle a passées chez M. Eloi Debouvries, à Roubaix (31 ans) que par les services rendus. A diverses reprises, de cruelles maladies sévirent dans cette famille et toujours Sylvie était là redoublant de soins, sans jamais se rebuter ni se plaindre. Mais ce n'est qu'une des faces de son inaltérable dévouement pour ses maîtres et pour sa propre famille; depuis plus de vingt ans, elle a consacré tous ses gages tant au soulagement de sa vieille mère infirme, qu'afin de venir en aide à ses frères et ses sœurs.

Rosine Leplat, qui, depuis 31 ans chez M. Prus-Meurisse, à Roubaix, s'est fait remarquer par un dévouement à toute épreuve.

Beaucoup de nos concitoyens liront sans doute avec plaisir la lettre suivante qui nous est parvenue dimanche :

Shanghai, 10 novembre 1868.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

Monsieur,

Il m'est impossible de résister au désir de vous écrire l'impression d'enthousiasme que j'ai ressentie à la lecture de votre numéro du 4 septembre dernier, que j'ai reçu le 2 du courant, où vous rendez compte de la réception faite à la

Grande Harmonie et à la Société Orphéonique, à leur retour du concours du Havre, le sentiment d'orgueil national que j'ai ressenti à la lecture d'aussi beaux succès me prouve que je suis toujours Roubaisien malgré mon absence du pays.

C'est être, j'en l'avoue, bien présomptueux que d'espérer faire entendre ma faible voix pour acclamer les vainqueurs du Havre après la voix unanime de la cité; cependant, Monsieur le Rédacteur, si vous croyez que la Grande Harmonie et la Société Orphéonique ne sont pas blâmes par la belle réception et les ovations qui leur ont été faites, dites-leur par la voie de votre estimable journal, qu'un enfant du pays, isolé en Chine, s'il ne peut leur faire un long discours de félicitation, peut au moins les remercier bien sincèrement pour le bon moment qu'ils lui ont fait passer à la lecture de leur triomphe.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments.

JULES DUFREST,  
à Shanghai (Chine).

Dimanche à eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale des membres de la Société de consommation de Roubaix. Le gérant, M. Lécasse, a présenté en ces termes le compte-rendu des opérations de l'année 1868 :

Messieurs,  
Aux termes de notre nouvelle constitution, et de l'article 21 des statuts que vous avez adoptés dernièrement, c'est au gérant qu'il appartient de vous présenter le compte-rendu des opérations de l'année 1868, la troisième depuis la fondation de la société.

Avant de commencer pour la première fois ce compte-rendu, j'éprouve le besoin de remercier l'ancienne administration, qui est restée en exercice jusqu'au mois de novembre dernier. M. Clarisse nous reste et nous continue son concours comme président de la commission de contrôle.

L'ancien président de la société, M. Auguste Lepoutre, se retire de ses fonctions, après avoir pris la part la plus active à la fondation de la société, ainsi qu'à l'administration des affaires sociales depuis trois ans. Lors de la dernière assemblée générale, vous lui avez décerné des remerciements ainsi que le titre de président honoraire, ce qui nous assure qu'il voudra bien continuer à assister à nos réunions, et à nous aider de ses conseils, de son expérience, et de ce dévouement aux idées coopératives dont il a donné tant de preuves. Qu'il reçoive ici, au nom de tous les sociétaires, le témoignage de notre reconnaissance.

Si nous considérons les résultats obtenus depuis trois ans, il faut bien reconnaître, Messieurs, que la coopération est une idée féconde, et qu'elle a trouvé à Roubaix un terrain propre à y étendre ses puissantes racines.

Quand, le 23 novembre 1865, quelques personnes, zélées pour les intérêts de la classe ouvrière, cherchaient à comprendre le sens du mot coopération, pouvaient-elles s'attendre à voir en si peu de temps deux sociétés coopératives n'ayant d'autre rivalité que celle de bien faire fleurir à Roubaix, comprenant dans leur sein plus de huit cents coopérateurs?

Si les résultats n'ont pas encore été aussi magnifiques qu'ils doivent évidemment l'être dans l'avenir, nous ne devons pas nous y arrêter: cela est dû aux tâtonnements d'un début, et à un défaut d'expérience facile à comprendre, quand on veut bien se rendre compte des difficultés d'une pareille organisation.

Malgré ces difficultés, nous n'en avons pas moins fait des progrès visibles. Nous avons organisé, outre la boulangerie, le commerce de charbon, des pommes de terre, de la grosse épicerie, de la draperie et de la toile, de la bonneterie, etc., etc. Nous comptons l'année prochaine, compléter et fortifier l'organisation de ces diverses branches, surtout par l'érection de plusieurs succursales, dont nous vous parlerons tout à l'heure, et y ajouter le commerce de la boucherie, qui est réclamé par un grand nombre de sociétaires.

L'idée de l'assurance collective du mobilier et ustensiles de travail des sociétaires contre l'incendie a aussi fait du chemin, et nous espérons qu'elle en fera encore davantage l'année prochaine. — Le mobilier assuré le 1er juillet de cette année s'élevait à cent et un mille francs.

Notre caisse d'épargne prend un grand développement: — Elle contient une somme de 4,858 fr. 49 c., appartenant à divers sociétaires; cette somme ne doit pas se confondre avec celle des cotisations qui est actuellement de 2,559 fr. ni du fond de réserve qui est de 4,536 fr. 40 cent.

Par suite de la baisse considérable qui a eu heureusement lieu dans le prix du pain, le chiffre de nos affaires a un peu baissé: il n'est plus que de 98,481 fr. 38 c. — Les achats faits par les sociétaires et participants aux bénéfices est de 73,150 fr.

Nous avons vendu 230,678 kil. de pain, à peu de chose près la même quantité que l'an dernier.

Le commerce de charbon, organisé principalement vers le milieu de cet exercice, a grandi rapidement: nous avons vendu cette année 2,483 hectolitres.

Quant aux autres branches de commerce, elles sont encore trop récentes pour que nous vous en donnions les résultats. — Nous constatons qu'il y a progrès rapide, et nous seront en mesure de vous les énumérer l'année prochaine.

La société a senti le besoin de changer sa constitution, et de se faire société commerciale au lieu de société civile. En con-

séquence, de nouveaux statuts ont été dressés, qui s'appliqueront à partir du 1er janvier prochain, au moins en ce qui concerne le capital, les versements et la répartition des bénéfices; ces statuts sont à l'impression et vont vous être prochainement distribués.

L'élévation du chiffre de souscription de chaque sociétaire à la somme de cinquante francs, par versements successifs et par la capitalisation des bénéfices jusqu'à ce chiffre, nous permet d'espérer que, grâce à l'accroissement du nombre de sociétaires, qui atteint aujourd'hui 341 en y comprenant les adhésions obtenues à Croix, — nous pourrions bientôt nous trouver à la tête de capitaux suffisants pour entreprendre de plus grandes opérations, et de rembourser promptement les sommes que nous avons dû emprunter sur les immeubles appartenant à la société.

Nous avons pu déjà dans ces derniers temps, pour écarter tout soupçon de patronage, et répondre au désir d'un certain nombre de personnes qui ne voulaient entrer dans la société qu'à cette condition, rembourser la somme de 31,500 fr. qui nous avait été généralement avancée par plusieurs industriels de notre ville pour commencer nos affaires. — Que M. V. Pierre Cateau, Jean Lefebvre, Richard Desrousseaux, Norbert Lefebvre, François Roussel, Auguste Droulers, César Scripé, Ernoult-Bayart, Alfred Motte, Louis Cordonnier, et Ternynck reçoivent les remerciements que la société leur adresse publiquement, pour l'aide qu'ils ont donnée à ses débuts, et qu'ils soient assurés de toute notre reconnaissance.

Nous ne devons plus maintenant qu'une somme de 23,000 fr. que nous avons empruntée hypothécairement sur notre propriété de la boulangerie. — Le prêt est consenti pour cinq années à des conditions très-avantageuses pour nous, avec faculté de rembourser plus tôt et par partie.

Nous sommes maintenant nos seuls maîtres, et dans la position de tout propriétaire ordinaire; on ne pourra plus, comme quelques personnes peu réfléchies nous en accusaient injustement, dire que la société n'appartenait pas aux sociétaires, non plus que les immeubles, que c'était une affaire de patronage, montée par quelques industriels de la ville. Rien ne s'oppose donc plus à l'adhésion des ouvriers que notre ancienne constitution ne satisfaisait pas.

Vous savez que nous avons récemment obtenu une assez grande quantité d'adhésions à Croix, et nous avons l'espoir de voir le nombre de sociétaires de cette commune s'élever bientôt à 150 et même 200 membres. — Nous n'avons obtenu ces nombreuses adhésions qu'à la condition d'ériger à Croix une succursale pour la vente de toutes nos marchandises. — De concert avec le conseil de gérance et la commission de contrôle, nous y avons institué une sous-commission administrative, composée de six membres; — et comme une grande partie des sociétaires de Croix ne pouvaient assister à nos assemblées générales qui ont lieu le dimanche, nous avons admis que dans le cas où il y aurait des résolutions à voter, une assemblée aurait lieu à Croix le lundi suivant, et que le résultat des scrutins ne serait définitif qu'après le dépouillement des votes des deux assemblées. — Nous vous demandons avec confiance votre approbation pour ces diverses mesures, et nous ne doutons pas que vous ne nous autoriserez, ainsi que le veut l'art. 18 de nos statuts, à organiser cette nouvelle succursale.

Nous avons également attendu jusqu'à ce jour pour vous demander l'autorisation de fonder au centre de Roubaix une succursale répondant à l'importance actuelle de la société. — Jusqu'à présent, la vente de nos diverses denrées se fait dans un local provisoire et insuffisant: le temps est venu d'ériger des établissements définitifs, et nous vous demanderons tout à l'heure l'autorisation de fonder une ou plusieurs succursales à Roubaix, selon que les besoins de la vente l'exigeront.

Nous avons aussi à vous proposer de compléter les bâtiments de notre boulangerie par des constructions contenant des magasins de vente, ainsi que des magasins généraux pour l'approvisionnement de nos diverses succursales. — Nous n'avons pas voulu dresser de projets ou nous mettre en communication avec des entrepreneurs avant d'avoir posé en principe cette question devant vous. — Mais si vous adoptez notre proposition, nous étudierons les moyens les plus avantageux pour la société, et nous vous les soumettrons dans la prochaine assemblée générale.

Inventaire au 25 Décembre 1868.

| ACTIF.   |           |
|--|-----------|
| Sommes payées en terrains et bâtiments de la boulangerie                       | 26,202 92 |
| Mobilier industriel  | 1,424     |
| Farin-s brutes, 59 hect. à 23 fr.  | 1,357 50  |
| Gruaux, 1re qualité, 42 q. à 38 fr.  | 1,596     |
| Son, 1650 kilogrammes à 45 fr.   | 74 25     |
| les 100 kilogr.  | 247 50    |
| 138 pains en rayons à 55 centimes  | 75 90     |
| Charbon paille, avoine.  | 150       |
| Marchandises diverses, épicerie, toile, draperie, pommes de terres, etc., etc. | 470 41    |
| Dû par divers.   | 482 23    |
| Compte chez le banquier.   | 160       |
| En caisse.   | 2,058 26  |
| Total de l'actif 38,408 22   |           |
| PASSIF.  |           |
| Capital social   | fr. 2,559 |
| Réserve.   | 1,596 40  |
| Emprunt hypothécaire   | 23,000    |
| Dépôts appartenant aux sociétaires   | 4,858 49  |